

RÈGLEMENT DE LA BOUCLE INFERNALE 2025

by Ouest Trail Réunion

L'inscription à La Boucle Infernale 2025 de Ouest Trail Réunion implique la connaissance et le respect du règlement ci-dessous ; et donc une acceptation sans réserve de ce présent règlement et de l'éthique de cette épreuve par tous les participants.

ARTICLE 1 : Présentation de l'épreuve

Cette manifestation sportive est une course de type « Last Man Standing », ou « **Dernier Homme Debout** », ouverte aux licenciés FFA et aux non licenciés, hommes ou femmes, organisée par le club **Ouest Trail Réunion** (Association Loi 1901), sous l'égide de la Ligue Réunionnaise d'Athlétisme et en partenariat avec la Commune de Saint Paul, les **26 et 27 Avril 2025**. C'est une course à allure libre d'endurance par élimination, qui se déroule en individuel ou en relais sur une boucle de 6 kms, sans changement de sens en cours de course.

ARTICLE 2 : Principe de la course

1/ Les principe et objectifs sont très simples :

- Le parcours est une boucle de 6 kms pour 165m de D+ dans la savane dite de « Moulin Kader ». Le départ et l'arrivée sont situés au niveau du **stade de football Maurice Bluker de Villèle** sur le territoire de Saint-Paul.

Parcours légèrement modifié pour éviter les parties techniques sur quelques portions (passages de ravine) et fluidifier la course. Parcours disponible sur le site d'inscription : topchrono.run

- **Un départ est donné toutes les heures** et le coureur a donc maximum une heure pour effectuer la boucle. S'il la termine avant, il peut se reposer en attendant le prochain départ.
- L'objectif : **réaliser le plus de boucles possibles** dans les temps impartis.
- Le vainqueur est le premier coureur à franchir la ligne d'arrivée de la dernière boucle, en une heure maximum. C'est donc celui qui fait le plus de tour et franchira la ligne en premier ! **En cas d'ex-aequo, c'est celui qui aura terminé la dernière boucle en 1er qui sera désigné vainqueur et mettra donc fin à l'épreuve.** Dans le cas d'une arrivée « main dans la main » sur cette dernière boucle, le vainqueur sera désigné par la boucle la plus rapide sur l'ensemble de l'épreuve.

2/ Deux formules sont proposées pour cette 3ème édition :

- Une formule en Individuel : Le temps limite est fixé à **33 heures, soit 33 tours maximum, soit 198 kms et environ 5500 mètres de D+**.
- Une formule en Relais : Equipes composées de 3 coureurs (Hommes / Femmes / ou Mixtes). **Les passages de relais ne peuvent se faire qu'aux multiples de 5 tours, jamais entre chaque.** Aucune obligation de changer de coureur à chaque fois mais à minima chacun doit avoir parcouru 5 tours. Le 31^{ème} et dernier départ avant la fin de course devra se faire avec l'ensemble des 3 coureurs de l'équipe sur la totalité du tour. Le temps limite est fixé à **31 heures, soit 31 tours maximum, soit 186 kms et environ 5100 mètres de D+**.
- Une Boucle Marmay : *Course de type « Orientation » dont le descriptif complet est en cours de finalisation et sera communiqué ultérieurement.*

3/ Départs : Le 1er départ sera donné le samedi 26 avril 2025 à 7h et les derniers seront donnés au plus tard le dimanche 27 avril 2025 à :

- Formule Individuel : 15h pour une arrivée possible jusqu'à 16h.
- Formule Relais : 13h pour une arrivée possible jusqu'à 14h.
- Une Boucle Marmay : 10h pour une durée maximale d'1h30 soit jusqu'à 11h30

ARTICLE 3 : Programme de La Boucle Infernale 2025

Mercredi 23 avril 2025 : Remise des dossards au magasin Run Green de Saint Gilles de 14h à 18h sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.

Samedi 26 avril 2025 : Rendez-vous au Stade de football Maurice Bluker de Villèle à côté du Golf du Bassin Bleu (parking mis à disposition pour la course) :

- 5h00-6H00 :
 - remise des dossards (sur présentation d'une pièce d'identité valide)
 - installation dans la zone ravitaillement coureurs exclusivement réservée
- 6H45 : **Briefing** de départ
- 7H00 : **Départ de la 1ère boucle**

Dimanche 27 avril 2025 :

- 9h30 : accueil des enfants & parents, briefing... pour la **Boucle Marmay**
- 10h00 : **départ de la Boucle Marmay** (course de type « orientation » avec animations; détail de l'épreuve à venir).
- 11h30 : **fin de course de la Boucle Marmay**
- 12h00 : **récompenses de la Boucle Marmay**
- 13h00 : **départ du dernier tour pour les équipes relais**, en équipe complète (le 31^{ème} tour devra s'effectuer en équipe complète des 3 relayeurs)
- 15H00 : **Départ de la dernière boucle en individuel**, après 32 boucles réalisées
- 16H00 : **Fermeture du poste de contrôle à l'arrivée et fin de course**
- 16H30 au plus tard : **Remise des récompenses**

ARTICLE 4 : Inscriptions et Tarifs

1/ Tarifs d'inscriptions fixés à :

- Formule Individuel : **50€ par coureur**
- Formule Relais : **90€ par équipe de 3 coureurs (soit 30€ / coureur)**
- Boucle Marmay : **5€ par enfant**

2/ Modalités d'inscription :

- Epreuve ouverte aux licenciés FFA et aux non licenciés, hommes ou femmes, à partir de 18 ans.
- Les inscriptions se feront dans la limite de **300 participants maximum** :
 - **250 dossards en Individuel**
 - **50 dossards pour les équipes Relais** (soit 50 équipes de 3 coureurs)

L'organisation se réserve le droit d'octroyer une partie des dossards aux **partenaires & sponsors**.

Les inscriptions se feront directement en ligne sur le **site Internet de topchrono.run** avec paiement à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée, **au plus tard le dimanche 20 avril 2025 à minuit.**

Aucune inscription possible par téléphone.

3/ Certificats Médicaux :

Pour participer à cette épreuve vous devrez présenter soit :

- une licence FFA 2024-2025
- un certificat médical datant de moins d'1 an au jour du départ de l'épreuve et portant OBLIGATOIREMENT la mention « apte à la pratique de l'athlétisme (ou du trail, ou de la course de montagne) en compétition.

Tout coureur ne présentant pas une ou l'autre de ces pièces ne pourra participer à La Boucle Infernale 2025.

4/ Remboursement en cas de désistement :

- Jusqu'au mercredi 23 Avril 2025 : le remboursement d'une inscription ne pourra se faire que sur présentation d'un certificat médical.
- Après cette date : pour des raisons liées aux frais déjà engagés par l'organisation de l'épreuve, aucun remboursement ne sera possible.

ATTENTION :

- **Aucun transfert de dossard possible**, pour quel que motif que ce soit. Tout coureur donnant son dossard à une tierce personne sera reconnu responsable en cas d'accident survenu à ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera immédiatement disqualifiée.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

- La participation à cette épreuve nécessite le port du dossard. Chaque coureur doit prévoir son porte-dossard ou ses épingles. Le dossard doit être entièrement visible en permanence pendant toute la course pour faciliter les pointages et contrôles, sous peine de disqualification. Pour les relais, chaque coureur doit avoir son porte-dossard (chaque relayeur recevra 1 dossard distinct ainsi que d'autres éléments d'identification qu'il devra porter tout au long de son relais).

ARTICLE 5 : Matériel obligatoire & ravitaillements

1/ Le matériel obligatoire **devra impérativement être présenté** lors du retrait des dossards (Magasin Run Green ou le jour de la course).

Il comporte :

- 1 lampe frontale ou torche avec piles ou batteries de rechange,
- 1 sifflet,
- 1 réserve d'eau à emporter d'au moins 500ML (boucle en autonomie),
- 1 gobelet réutilisable,
- 1 réserve alimentaire constante & suffisante (boucle en autonomie),
- 1 téléphone portable avec une capacité de charge suffisante
- Pièce d'identité

Autre matériel recommandé mais **non obligatoire** :

- 2 bandes élastiques adhésives permettant de faire un bandage ou strapping d'une longueur minimum de 2,50 m et de 6 à 8 cm de largeur.
- 1 couverture de survie d'une dimension minimum de 1,4m x 2m
- 1 crème solaire,
- 1 vêtement de pluie imperméable avec capuche et coutures thermo-soudées,
- 1 vêtement chaud type « seconde peau » à manche longues en tissu technique adapté à l'environnement notamment sur la partie nocturne de la course,
- Vêtements de rechange (*pour limiter les risques d'irritations*),
- Minimum d'argent liquide pour dépannages éventuels (buvette de l'organisation),

L'utilisation de bâtons de quelque type que ce soit est formellement interdite.

Chaque coureur est autonome dans ses choix logistiques. Il est responsable de l'adaptation de son matériel pour sa course, son alimentation, son hydratation, ses temps de repos...

2/ Ravitaillements :

Quels que soient les types, ils ne pourront se faire qu'à l'issue de chaque boucle, et après le franchissement de l'arche d'arrivée).

- **Ravitaillements personnels** : course en autonomie dont les réserves alimentaires et en boissons diverses sont à prévoir en quantité suffisante pour tenir sur l'ensemble de l'épreuve. Ils sont à l'appréciation de chaque coureur.

- Ravito type marathon complémentaire fourni par l'organisateur de la course
- Une buvette **payante** sera installée à proximité de la zone de ravitaillement des coureurs à la disposition des coureurs, accompagnateurs ou du public.
L'utilisation de la Carte Bancaire ne sera pas permise, prévoir un minimum d'argent liquide pour les dépannages ou envies éventuels.
- 1 Repas de fin de course est distribué **gratuitement** à chaque coureur.

ARTICLE 6 : Départs

- Chaque départ a lieu **exactement une heure après le départ précédent**
- Au top départ, tous les coureurs devront être présents **sous l'arche de DÉPART**. A défaut, il sera impossible au coureur en retard de prendre le départ de la boucle. Le départ sera donc interdit et équivaldra à un abandon.
- Un décompte avant le départ sera effectué à l'aide d'une cloche pour les coureurs : **5 minutes, 2 minutes puis 1 minute avant le départ.**
- Un chronomètre sera installé sur la zone de ravitaillement afin d'informer les coureurs du temps restant à chaque boucle.
- Pour les **Relais encore en course uniquement**, le 31^{ème} départ correspondant au dernier tour et fin de course devra se faire avec l'ensemble des 3 coureurs de l'équipe sur la totalité du tour.

ARTICLE 7 : Chronométrage, Classement et Vainqueur

1/ Chronométrage : Un système de chronométrage par puce électronique sera utilisé lors de l'épreuve. Elle permet un chronométrage individualisé de chaque boucle réalisée par les participants, avec une diffusion des résultats en live sur le site de topchrono.run, ainsi que sur le lieu de l'épreuve.

2/ Classement : Cette épreuve se fera avec un classement au temps cumulé du nombre de boucles réalisées par chaque coureur, indiqué dans un tableau récapitulatif.

3/ Vainqueur : le premier coureur à réaliser une boucle complète dans le temps imparti sera déclaré vainqueur et mettra fin à l'épreuve (*cf. article 2*).

ARTICLE 8 : Contrôles, Mises hors-course, Réclamations et Abandons

1/ Contrôles : 3 postes de contrôle et suivi des coureurs seront disposés :

- au départ
- à l'arrivée
- ainsi qu'à l'intersection au niveau de Moulin Kader

2/ Mises hors-course si :

- Absence du port du dossard pendant l'épreuve ;
- Boucle non terminée dans l'heure impartie ;
- Dégradation de l'environnement ou jet des détritrus sur le parcours ;
- Course torse-nu ;
- Manque de respect à un autre coureur, à un accompagnant ou à n'importe quel membre de l'organisation (bénévoles, signaleurs, ravitailleurs...).

3/ Abandons : Tout coureur qui ne terminera pas sa boucle dans le temps d'une heure, ou qui ne prendra pas le départ de la boucle suivante, sera déclaré hors-course par l'organisation. Il devra alors rendre son dossard

En cas de mise hors-course, ou abandon, le coureur devra alors

- *remettre son dossard à la table de pointage à l'arrivée*
- *barrer son nom du tableau coureur*
- *recupérer ses lots, repas,...prévus par l'organisation*

4/ Réclamations : elles seront recevables dans les 30 minutes après l'affichage du nombre de boucles réalisées, au lieu d'arrivée, **avec une caution de 50€**. Ces réclamations seront examinées immédiatement par une commission technique composée du Directeur de course et de son adjoint, du Responsable de la chronométrie et du Président du club organisateur de l'épreuve.

ARTICLE 9 : Sécurité et Assurance

1/ Sécurité :

- Tout coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé par l'organisation. Des signaleurs seront présents sur le parcours pour assurer la sécurité aux points sensibles, ainsi que des panneaux signalétiques.
- Une partie du parcours emprunte la voie publique. Le coureur devra respecter le Code de la Route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.
- L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours.
- **Un médecin est présent** sur place pour couvrir l'intégralité de l'évènement.
- **L'assistance médicale est assurée par une ambulance et un staff médical** avec la création d'une liaison téléphonique spécifique avec un médecin, ou le service d'urgence.
- La présence **d'une zone de soins** sera mise à disposition des coureurs : **kinés pour des soins ou massages**.

2/ Assurance : L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile organisateur. De plus, les coureurs licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence (individuelle accident).

Les autres participants doivent souscrire une assurance personnelle de type responsabilité civile, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

ARTICLE 10 : Récompenses

Chaque participant (en individuel ou en relais) se verra remettre à la fin de sa course des cadeaux, en plus d'un repas fourni par l'un de nos partenaires.

Chaque participant individuel recevra une médaille en cas d'atteinte d'un palier :

- **15 tours bouclés = Médaille de Bronze**
- **20 tours bouclés = Médaille d'Argent**
- **25 tours bouclés = Médaille d'Or**

Seront récompensés par un trophée et un lot de cadeaux additionnel :

1/ Formule Individuel :

- **Le premier Homme** à finir une boucle dans le temps imparti et dans la limite des 33h;
- **La première Femme** à finir une boucle dans le temps imparti et dans la limite des 33h;
- **Le meilleur Homme au temps cumulé** à finir une boucle dans le temps imparti, avec le plus grand nombre de boucles et dans la limite des 33h (celui qui aura passé le moins de temps sur le circuit dans la limite des 33h);
- **La meilleure Femme au temps cumulé** à finir une boucle dans le temps imparti avec le plus grand nombre de boucles et dans la limite des 33h (celle qui aura passé le moins de temps sur le circuit dans la limite des 33h) ;
- **La meilleure équipe en format « solo »** (équipe de 3 participants toutes catégories confondues et quelle que soit la composition d'équipe ; femmes, hommes ou mixte) ayant réalisée le plus de tours sur l'intégralité de l'épreuve.

2/ Formule Relais :

- **La meilleure équipe Homme au temps cumulé** (équipe de 3 participants) : ayant réalisée le plus de tours sur l'intégralité de l'épreuve
- **La meilleure équipe Femme au temps cumulé** (équipe de 3 participants) : ayant réalisée le plus de tours sur l'intégralité de l'épreuve
- **La meilleure équipe Mixte au temps cumulé** (équipe de 3 participants) : ayant réalisée le plus de tours sur l'intégralité de l'épreuve

3/ Boucle Marmay : modalités restant à définir ultérieurement

En cas d'ex-aequo, c'est celui qui aura terminé la dernière boucle en 1^{er} qui sera désigné vainqueur et mettra donc fin à l'épreuve (cf article 2).

Dans le cas d'une arrivée « main dans la main » sur cette dernière boucle, le vainqueur sera désigné par la boucle la plus rapide sur l'ensemble de l'épreuve (cf article 2).

ARTICLE 11 : Droits à l'image

Tout coureur « autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à La Boucle Infernale de Ouest Trail Réunion, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

ARTICLE 12 : Contrôle anti-dopage

Avant et après l'épreuve, des contrôles anti-dopage peuvent être mis en place par les services de l'Etat.

ARTICLE 13 : Modifications et Annulation

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des coureurs, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'évènement ou de modifier toute ou partie du tracé, en concertation avec les pouvoirs publics, et cela, sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ARTICLE 14 : Engagement contractuel

L'inscription atteste que l'ensemble des coureurs ont pris connaissance de ce règlement 2025 et qu'ils s'engagent à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositifs.



Organisation

Ouest Trail Réunion

10 Ruelle des manguiers - 97460 Saint Paul

GSM : 06 92 73 86 64 ou 06 92 60 25 78 / Mail : ouesttrailreunion@gmail.com

Site Internet : <https://ouesttrailreunion.re>

Site Inscriptions : <https://www.topchrono.run>